

Bulletin bibliographique 99 Décembre 2016 - Janvier 2017

Retraite

Niveau des retraites et niveaux de vie des retraités

Les Droits familiaux des retraités du régime général de 2013 /BAC Catherine.

In : Cnav - Cadr'@ge, 33, novembre 2016, 8 p.

En 2013, six nouveaux retraités sur dix sont concernés par les droits familiaux. Ceux-ci représentent 20% de la pension pour les bénéficiaires du régime général et permettent une réduction des écarts de pension entre les femmes et les hommes. Les droits familiaux réduisent aussi l'écart de pension entre les femmes avec et sans enfants.

<http://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/publications/cadrage/Cadrage-33.pdf>

Retraite

Projections

Un premier exercice de projection avec Mistral pour le régime de l'Ircantec / Institut des politiques publiques/CDC.

In : CDC - Questions Retraite & Solidarité - Les études, 16, octobre 2016, 8 p.

Le régime de l'Ircantec a été réformé en 2008. Des règles prudentielles ont été mises en place. Les critères de solvabilité sont évalués chaque année à partir des projections démographiques et financières de l'Ircantec. Pour la première fois, ces projections s'appuient sur Mistral, le nouveau modèle du régime qui prend en compte les spécificités des populations qui y sont affiliées. Concernant les dépenses, ces premières projections mettent en valeur que la masse de pensions versées progresse plus fortement, conséquence des droits servis plus importants.

http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS16_oct16.pdf

Retraite

Répartition / Capitalisation

Fonds de pension, un regard français /VERKINDT Pierre-Yves.

In : Dalloz - Revue de droit sanitaire et social, 5, septembre/octobre 2016, 7 p.

L'auteur retrace dans cet article l'histoire de la création de plan d'épargne salariale, d'épargne retraite, jusqu'à la dernière création du Perco. Face aux difficultés que rencontrent les régimes de base et complémentaires, le débat récurrent entre capitalisation et répartition refait surface. Selon l'auteur, il convient de dépasser la méfiance à l'encontre des fonds de pension. La loi du 06/08/2015 renforce l'attractivité économique du Perco en faisant une sorte de fonds de pension à la française.

Retraite

Méthodologie

Approche pluridisciplinaire de la retraite /AUBERT Patrick/BRIDENNE Isabelle/BUISSON Guillemette,...

In : Cnav - Retraite et société, 73, juin 2016, 218 p.

Ce numéro spécial présente les travaux de six auteurs ayant participé au séminaire scientifique de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts. Leurs travaux interrogent les mécanismes de passage à la retraite, analysent l'évolution des pensions de génération en génération,

les conditions de vie des retraités et les aspirations à la retraite de chômeurs en fin de carrière, mais aussi la question de la dépendance ainsi que le sujet de l'équilibre financier des régimes de retraite.

Audition de Madame Yannick Moreau, présidente du Comité de suivi des retraites : séance du 28/09/2016, documents de travail.

Paris : COR, 2016, non paginé.

La séance est consacrée à l'audition de Yannick Moreau, présidente du Comité de suivi des retraites, au sujet de l'avis rendu le 11/07/2016 par ce comité dans le cadre de la procédure de pilotage du système de retraite. Cette séance est l'occasion d'un échange de vue au sujet des propositions de la Cour des comptes sur les scénarii de projection des retraites et sur la gouvernance du système de retraite. Il y est aussi question des modalités et des effets des réformes concernant la Cnav, l'Agirc et l'Arrco depuis 1993, et de l'établissement d'un cadre de cohérence pour le pilotage conjoint des régimes de base et complémentaires des salariés du secteur privé.

<http://www.cor-retraites.fr/article474.html>

Report de l'âge de la retraite : effets macroéconomiques : réunion du Conseil du 19/10/2016, documents de travail.

Paris : COR, 2016, non paginé.

Le relèvement de l'âge de la retraite a des effets positifs sur le marché du travail, niveaux d'emploi et de chômage. Outre l'impact financier sur les régimes de retraite eux-mêmes, le relèvement de l'âge de la retraite exerce également des effets sur d'autres dispositifs sociaux : minima sociaux, pensions d'invalidité et indemnisation chômage. Enfin, le relèvement de l'âge de la retraite induit un vieillissement de la population active et donc impacte la productivité.

<http://www.cor-retraites.fr/article475.html>

**Retraite
Indicateurs de retraite**

Les Motivations de départ à la retraite des salariés du privé et des fonctionnaires sédentaires : une comparaison /AUBERT Patrick.

In : Cnav - Retraite et société, 73, juin 2016, 16 p.

L'auteur de cet article analyse les résultats du baromètre mis en place en France au début de la décennie afin de mieux connaître les facteurs qui entrent en jeu dans les décisions de partir à la retraite. Sont étudiés trois points : l'âge de départ à la retraite, les motifs de départ à la retraite et enfin les motifs de prolongement d'activité.

<http://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/publications/retraite-societe/RS73-Extrait-Faits-et-Chiffres-Aubert.pdf>

Retraite : à 30 ans, les femmes ont validé presque autant de trimestres que les hommes / MUSIEDLAK Yoann/SALEMBIER Laurianne.

In : Drees - Etudes et résultats, 980, octobre 2016, 8 p.

Pour les générations nées à partir du milieu des années 1970, la durée d'assurance validée pour la retraite par les actifs avant 30 ans se stabilise autour de 32 trimestres, soit huit années. Au fil du temps, les trimestres validés par les femmes et les hommes sont proches. Entre 31 et 50 ans, les femmes valident de plus en plus de trimestres. Le rythme de validation s'accroît en début de carrière et diminue en fin de carrière. Le nombre de trimestres acquis au titre du chômage est en hausse, au fil des générations. Après 40 ans, la validation de trimestres au titre de la maladie augmente avec l'âge. Enfin, à conjoncture constante, les trimestres validés au titre du chômage sont peu liés à l'âge.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er980.pdf>

Cnav - Rapport d'activité Ile-de-France 2015.

Paris : Cnav, 2016, 16 p.

Ce rapport propose :

- Interview de Sylvia Noll, directrice retraite et action sociale Ile-de-France et de Renaud Villard, directeur de la Cnav ;
- Missions réseau déléguées : mutualiser les compétences ;

- Prévenir la fraude ;
- La prévention en actions ;
- Nouveaux outils, performance accrue ;
- Une gouvernance spécifique.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub-bootstrap/files/pdf/rapports-documents-reference/RA-IdF-Cnav-2015.pdf>

Ircantec - Rapport d'activité, rapport des comptes annuels et annuaire statistique 2015.

Paris : Ircantec, 2016, 64 p. + 47 p. + 32 p.

Le rapport d'activité fait le point sur la relation client, la situation comptable et financière, la gestion et les ressources du régime. L'annuaire statistique présente les paramètres du régime, les données démographiques concernant les employeurs et les cotisants 2014, les allocataires et les nouveaux retraités 2015.

https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/ra_ircantec2015_0.pdf

https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/rapport_des_comptes_annuels_ircantec_2015.pdf

https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/irc_stat2015v2.pdf

Recueil statistique 2015 : statistiques de la branche retraite.

Paris : Cnav, 2016, 294 p.

Ce recueil statistique regroupe, pour l'année 2015, les résultats détaillés : de l'assurance vieillesse du régime général, de l'assurance veuvage, ainsi que de l'ex-Caisse autonome mutuelle de retraite (CAMR).

Retraite

Analyses juridiques

Mise en œuvre du régime unifié - Ce qu'il faut savoir sur la conversion des droits Agirc et Arrco /NICOLAS Laurence.

In : Agirc/Arrco - Les cahiers de la retraite complémentaire, 25, 3^{ème} trimestre 2016, 2 p.

Les commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco, sur proposition du groupe de travail paritaire constitué pour préparer la mise en place du régime unifié au 01/01/2019, ont pris de nouvelles décisions le 20/06/2016, qui concernent notamment les modalités de conversion des droits à retraite Agirc et Arrco.

<http://www.cahiers.laretraitecomplementaire.com/detail/actu/ce-quil-faut-savoir-sur-la-conversion-des-droits-agirc-et-arrco-159/>

Les Règles de la concurrence ne s'appliquent pas aux organismes de Sécurité sociale /MICHAS Sophie.

In : Agirc/Arrco - Les cahiers de la retraite complémentaire, 25, 3^{ème} trimestre 2016, 2 p.

Plusieurs arrêts de la Cour de cassation rendus au cours de l'année 2015 confirment la compatibilité avec le droit de l'Union européenne du monopole des organismes de Sécurité sociale en matière de gestion de la couverture des risques sociaux. La Haute Juridiction confirme par ailleurs que les dispositions législatives qui fixent les principes fondamentaux des régimes de Sécurité sociale ne portent pas atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit.

http://www.cahiers.laretraitecomplementaire.com/fileadmin/documents/jurisprudence/Jurisprudence_N_25_clic.pdf

Les Pensions de retraite des fonctionnaires : des évolutions à poursuivre.

Paris : Cour des comptes, 2016, 197 p.

Dans ce nouveau rapport, la Cour des comptes examine les retraites des fonctionnaires, en élargissant son analyse aux agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Après avoir présenté différents scénarii de réforme structurelle des régimes de retraite de la fonction publique, la Cour identifie des leviers d'évolution des règles applicables et formule des recommandations pour en renforcer le pilotage financier et la gouvernance.

Les Retraites complémentaires Agirc-Arrco /CHARPENTIER François.

Paris : PUF (Que sais-je ?), 2016, 127 p.

L'accord du 30/10/2015 prévoit la mise en place d'un régime unifié au 01/01/2019. Pourquoi ce rapprochement ? Afin de comprendre les enjeux de cette réforme et de mesurer les conséquences des regroupements qui en découlent dans les groupes de protection sociale, l'auteur en revient aux origines des régimes Agirc et Arrco. D'où viennent-ils ? Comment se sont-ils développés ? Comment les faire évoluer ? Tel est l'objet de cet ouvrage.

**Retraite
En Europe et dans le monde**

Does Money Relieve Depression ? Evidence from Social Pension Eligibility (L'argent soulage-t-il la dépression ? Exemples tirés de l'impact des pensions sociales) /CHEN Xi/WANG Tianyu.

In : IZA Discussion paper, 10037, juillet 2016, 29 p.

Les auteurs de cet article calculent l'impact des prestations de retraite sur le bien-être mental des Chinois en se fondant sur le plus important programme de retraite dans le monde : le New Pension Scheme de Chine lancé en 2010. Les résultats révèlent un impact favorable et une réduction importante de la dépression en fonction du revenu de pension. L'amélioration de la santé mentale est plus importante chez les populations vulnérables à des contraintes financières et de santé.

<http://ftp.iza.org/dp10037.pdf>

L'Egalité entre les sexes dans le droit japonais de la protection sociale : l'exemple de la pension du conjoint survivant /KASAGI Eri.

In : Dalloz - Revue de droit sanitaire et social, 4, juillet/août 2016, 12 p.

Les dispositifs de protection sociale qui privilégient les femmes sont, depuis peu, remis en cause au Japon par les réformes législatives et quelques décisions judiciaires. L'auteur rappelle d'abord le principe d'égalité dans la Constitution japonaise et fait le point sur la jurisprudence concernant la place de l'égalité en matière de protection sociale. Il analyse ensuite l'évolution de la jurisprudence et les questions soulevées dans le cas d'un contentieux concernant la pension de réversion qui montre le désaccord des juges sur la nécessité et la légitimité de ces dispositifs dans la société japonaise contemporaine.

Building voluntary pension schemes in emerging economies (Construire des régimes de retraite facultatifs dans les économies émergentes) /RUDOLPH Heinz.

Washington D.C. : La Banque mondiale (Policy Research Working Paper, 7779), 2016, 31 p.

Suite à la crise financière, certains pays d'Europe centrale et orientale sont partiellement ou totalement revenus sur les réformes des retraites qu'ils avaient initiées au cours des deux décennies précédentes. Dans d'autres économies émergentes, la faiblesse des taux de cotisation ne permet pas d'assurer une retraite adéquate pour les futurs retraités. Les régimes de retraite facultatifs qui prennent en considération les aspects comportementaux des individus peuvent constituer une solution viable pour les pays qui ont besoin d'accroître leur épargne-retraite, mais font face à une résistance politique à l'augmentation obligatoire des taux de cotisation. Le document s'appuie sur l'expérience de plusieurs pays, dont l'Italie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis, et propose des recommandations politiques et des bonnes pratiques pour l'établissement de régimes de retraite volontaires.

<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/784071470231398665/pdf/WPS7779.pdf>

Impact of ageing populations (Impact des populations vieillissantes) : rapport Mercer 2016.

Melbourne : Australian Centre for Financial Studies, 2016, 84 p.

Le Melbourne Mercer Global Pension Index a dressé un classement international des systèmes de retraite et place la France en 14^{ème} position sur 27 pays étudiés. Ce classement mesure la solidité du système des retraites face au vieillissement démographique. Il souligne que la France a encore des progrès à réaliser puisque le pays se situe loin derrière le Danemark, premier, les Pays-Bas,

deuxième ou l'Australie, troisième. La France a conservé sa notation « C », avec une moyenne globale de 56,4 contre 57,4 en 2015. Le classement est dominé par les Pays-Bas et le Danemark (notés « A ») qui obtiennent un indice global supérieur à 80, indice qui prend en compte la performance, la durabilité et l'intégrité des choix en matière de système de retraite.

OECD Pensions Outlook 2016 (Panorama des pensions 2016 de l'OCDE).

Paris : OCDE, 2016, 181 p.

Le vieillissement de la population et l'environnement économique difficile, caractérisé par des rendements faibles, une faible croissance et des taux d'intérêt bas, créent de graves problèmes pour les régimes de retraite, touchant à la fois les pensions publiques en répartition et les pensions en capitalisation. Cette nouvelle édition du panorama des pensions de l'OCDE se concentre sur :

- le passage de régimes à prestations définies à des régimes à cotisations définies ;
- les avantages fiscaux en faveur de l'épargne-retraite par rapport aux autres produits d'épargne ;
- les produits de rente et leurs garanties ;
- la conception des retraites et l'éducation financière : mesures visant à améliorer l'information financière en vue de la retraite ;
- la retraite des fonctionnaires : vers un système unifié avec le secteur privé.

Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger.

Paris : COR, 2016, 66 p.

Cette synthèse des études comparatives du COR sur les systèmes de retraite de dix pays - Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède - aborde sous la forme de fiches thématiques plusieurs aspects : démographie, économie, architecture et financement des dispositifs de pilotage, capitalisation, âge de départ et montant des retraites. Reposant sur des architectures et des règles différentes, les systèmes de retraite peuvent cependant obtenir les mêmes résultats en matière de niveau de vie relatif aux plus de 65 ans. C'est le cas des systèmes de retraite français et italien au modèle public et collectif, et des systèmes de retraite américain et canadien, qui renvoient plutôt à un modèle privé et individuel. Dans ces différents pays, le niveau de vie des plus de 65 ans est ainsi proche de celui des actifs.

<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3626.pdf>

Retirement regimes for workers in arduous or hazardous jobs in Europe: a study of national policies (Régimes de retraite et travailleurs occupant un emploi pénible ou dangereux en Europe : une étude des politiques nationales) / NATALI David/SPASOVA Slavina/VANHERCKE Bart / European Social Policy Network.

Bruxelles : Commission européenne, 2016, 51 p.

Ce rapport se concentre sur les régimes de retraite des travailleurs occupant un emploi pénible ou dangereux et donc susceptible d'avoir des effets irréversibles sur leur santé. Le rapport de synthèse, qui s'appuie sur les contributions nationales préparées par le réseau ESPN, a pour but de donner un aperçu de la situation dans 35 pays, de la prise en compte de la pénibilité et de l'impact sur le montant de la retraite. Il couvre les réformes récentes et en cours, en examinant les règles de retraite et les autres mesures destinées aux travailleurs concernés. Il identifie les stratégies prometteuses que les pays ont trouvées pour leur fin de carrière, au sein du système de protection sociale. Il se réfère également à l'état du débat politique entre les décideurs et les parties prenantes et fournit des recommandations tant pour les pays de l'UE que pour l'UE.

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=16329&langId=en>

The Mortality Effects of Retirement: Evidence from Social Security Eligibility at Age 62 (Les effets de la retraite sur la mortalité : impact de l'éligibilité à la pension de la sécurité sociale à l'âge de 62 ans) / FITZPATRICK Maria/MOORE Timothy.

Boston : Center for retirement research, Boston College (CRR WP, 2016-7), 2016, 53 p.

Les auteurs analysent le lien entre retraite et santé en examinant les variations de la mortalité à 62 ans, âge légal de la retraite aux Etats-Unis. L'analyse révèle que :

- nombreux sont ceux qui font liquider leurs droits dès qu'ils peuvent, à partir de 62 ans ;
- il y a une augmentation coïncidente de la mortalité peu après l'âge de 62 ans ;
- l'augmentation de la mortalité est forte pour les hommes mais pas pour les femmes ;

- l'augmentation de la mortalité semble être davantage liée à l'arrêt de l'activité professionnelle qu'à la demande de retraite. On en déduit qu'il peut y avoir une augmentation des risques de mortalité lorsque les gens cessent de travailler. Des recherches complémentaires peuvent éclairer les raisons de cette situation et la façon dont ces risques élevés pourraient être réduits. Enfin, les initiatives et les politiques d'aide au passage à la retraite peuvent avoir des effets bénéfiques pour la santé.

http://crr.bc.edu/wp-content/uploads/2016/08/wp_2016-7.pdf

Protection sociale

Financement

Fin 2015, les départements ont attribué 4,3 millions de prestations d'aide sociale /ABDOUNI Sarah/BORDERIES Françoise.

In : Drees - Etudes et résultats, 984, novembre 2016, 4 p.

Fin 2015, 4,3 millions de prestations d'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou au titre de l'insertion ont été attribuées par les départements. Celles-ci ont augmenté de 2% en un an, en raison, notamment, de l'accroissement du nombre d'aides aux personnes handicapées (+4% entre 2014 et 2015) et à l'insertion (+3%). Les aides consacrées aux personnes âgées progressent de 0,5% par rapport à 2014, soit une croissance plus faible que celle observée en moyenne entre 2010 et 2014. Les personnes âgées perçoivent 1,4 million de prestations, dont 1,3 million d'allocations personnalisées d'autonomie (APA).

<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er984.pdf>

Les Comptes de la Sécurité sociale - Résultats 2015, prévisions 2016 et 2017 : rapport septembre 2016.

Paris : Commission des comptes de la sécurité sociale, 2016, 163 p. + 147 p.

Pour 2017, le gouvernement prévoit une croissance identique à la prévision pour 2016 (1,5%), une accélération de l'inflation qui resterait néanmoins faible (0,8%) et une croissance de la masse salariale privée de 2,7%, en légère accélération par rapport à 2016 et de 1,9% pour la masse salariale publique, plus élevée qu'en 2016 (1,2%). En 2017, avant des mesures nouvelles, l'excédent de la Cnav atteindrait 2,7 Md€, en raison d'une croissance des prestations inférieure à 2% du fait de la faible revalorisation (+ 0,15% prévu en moyenne annuelle 2017) et d'une poursuite du ralentissement des départs en retraite due aux réformes antérieures. Les produits continueraient de ralentir (+ 3,0%) en raison de moindres hausses de taux de cotisation, mais progresseraient plus vite que les prestations.

<http://www.securite-sociale.fr/Les-comptes-de-la-Securite-sociale-Resultats-2015-previsions-2016-et-2017-septembre-2016>

Protection sociale

Protection sociale complémentaire

Institutions de prévoyance, groupes de protection sociale - Des leaders à la peine : le Top des institutions de prévoyance /PERRIN Gwendal.

In : L'Argus de l'assurance, 7480, 04/11/2016, 7 p.

Le chiffre d'affaires des institutions de prévoyance est presque stable en 2015. Pour autant, les leaders que sont AG2R La Mondiale, Humanis, Malakoff-Médéric et Pro BTP voient le montant de leurs encaissements baisser, contrairement aux autres groupes qui tirent leur épingle du jeu. Toutefois, le secteur de la prévoyance, en particulier collective, reste difficile. De nouveaux regroupements sont envisagés car la taille va jouer un rôle de plus en plus important dans la performance économique des acteurs.

Protection sociale

Réforme de la protection sociale

Grand témoin : Antoine Durrleman /LIBAULT Dominique/POLTON Dominique.

In : EN3S - Regards, 49, juin 2016, 8 p.

« Grand témoin » de ce numéro de Regards consacré à la construction à deux étages de la protection sociale française, Antoine Durrleman, Président de la 6^{ème} chambre de la Cour des comptes, donne

son point de vue pour repenser l'articulation entre ces deux étages, en matière de pilotage, d'efficacité et de simplification, notamment dans le contexte de la réflexion sur l'avenir du système. Il analyse ensuite les différents scénarii possibles pour l'avenir.
<http://www.calameo.com/read/0043105049612743db808>

Protection sociale En Europe et dans le monde

Afrique : passer d'un mode de protection sociale à un autre /ANGOULVANT Jean-Claude.

In : Agirc/Arrco - Les cahiers de la retraite complémentaire, 25, 3^{ème} trimestre 2016, 2 p.

Cet article propose un entretien avec Jean-Claude Angoulvant, expert dans les domaines de la sécurité sociale, qui a participé à de nombreuses missions au Maghreb et en Afrique subsaharienne. Dans ces pays, le développement réaliste de la protection sociale nécessite, selon lui, une démarche différenciée, pragmatique et parfois opportuniste, intégrant en amont les technologies numériques.

<http://www.cahiers.laretraitecomplementaire.com/detail/actu/afrique-passer-dun-mode-de-protection-sociale-a-un-autre-154/>

Des stabilisateurs automatiques pour la zone euro et le modèle social européen /VANDENBROUCKE Frank.

Paris : Institut Jacques Delors, 2016, 6 p.

Cette publication se concentre sur la relation entre les différentes propositions de stabilisateurs automatiques et la dimension sociale de l'Union européenne, notamment l'initiative récente de la Commission de lancer un « socle européen des droits sociaux ». L'analyse est basée sur trois « modèles logiques » : une assurance contre les chocs conjoncturels, une assurance-chômage européenne (European Unemployment Insurance, EUI) et un mécanisme de réassurance. L'auteur défend l'idée qu'il faut examiner avec soin les différents scénarii et bien analyser dans quelle mesure ils peuvent s'intégrer au défi plus large de créer une union sociale européenne.

<http://www.institutdelors.eu/media/stabilisateurseuropesociale-vandenbroucke-ijd-sept16.pdf?pdf=ok>

L'Europe sociale existe-t-elle ? /FERNANDES Sofia/RINALDI David.

Paris : Institut Jacques Delors, 2016, 6 p.

Cette publication est élaborée dans le cadre du projet pan-européen « Vision Europe », dont l'Institut Jacques Delors est partenaire. Les auteurs de cette note proposent un bref rappel de la construction de l'Europe sociale au regard du déséquilibre entre les dimensions sociale et économique du projet européen révélé par la crise économique, pour répondre aux questions suivantes : pourquoi l'Europe sociale doit-elle aujourd'hui être renforcée ? Comment tracer des lignes stratégiques pour une nouvelle Europe plus sociale ? Quelles initiatives prioritaires pour atteindre un « triple A » dans le domaine social ?

<http://www.institutdelors.eu/media/europesociale-fernandesrinaldi-ijd-sept16.pdf?pdf=ok>

The role of social partners in the design and implementation of policies and reforms (Le rôle des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des réformes) / Commission européenne/European Employment Policy Observatory.

Bruxelles : Commission européenne, 2016, 85 p.

Compte tenu de l'attention accrue accordée au dialogue social au niveau européen ainsi que de la grande diversité des pratiques dans les différents pays, ce rapport vise à fournir aux praticiens des informations détaillées sur les canaux et les pratiques par lesquels les partenaires sociaux nationaux contribuent à l'élaboration des politiques dans les États membres de l'UE. Le rapport examine le paysage national du dialogue social dans l'UE ; la conception, la fonction et le champ des instances nationales de dialogue social. Il conclut sur l'examen des perspectives et tendances du dialogue social.

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=16464&langId=en>

Marché du travail Emploi des seniors

Emploi et chômage des seniors en 2015 : hausse du taux d'emploi et baisse du taux de chômage /MINNI Claude.

In : Dares - Résultats, 73, décembre 2016, 8 p.

En 2015, 52,6% des personnes âgées de 55 à 64 ans sont actives en France : 48,7% ont un emploi et 3,9% sont au chômage, soit un taux de chômage de 7,4%. Le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté au même rythme que le taux d'activité en 2015. 4,3 millions de personnes âgées d'au moins 55 ans ou plus, dont 500 000 retraités, travaillent. Les seniors en emploi sont plus souvent à temps partiel, moins souvent en situation de sous-emploi. Le taux d'activité des 55-64 ans en France est inférieur de près de 5 points à la moyenne de l'Union européenne en 2015, en raison principalement d'une faible participation au marché du travail des hommes de 60-64 ans.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-073.pdf>

Le Patronat français et la gestion de la main-d'œuvre âgée en France : entre intégration salariale et mise au rebut libérale (fin des années 1950 à nos jours) /CICCOTELLI Mickaël.

In : Cnav - Retraite et société, 73, juin 2016, 23 p.

En matière de gestion des travailleurs âgés, la politique des responsables du patronat français se fonde sur deux principes opposés l'un à l'autre : d'un côté la défense du maintien tardif sur le marché du travail et de l'autre la participation active à l'institutionnalisation des dispositifs de retraite et de préretraite. L'auteur met en exergue cette contradiction pour démontrer que les prises de position des responsables de cette situation dépendent du rapport de force entre tenants de la pratique libérale et tenants de la pratique salariale de la gestion du facteur travail.

Saisir les aspirations à la retraite de chômeurs en fin de carrière : enseignements d'une comparaison France - Royaume-Uni /LEFRANCOIS Claire.

In : Cnav - Retraite et société, 73, juin 2016, 20 p.

Dans cet article, qui repose sur l'analyse d'une cinquantaine d'entretiens menés avec des demandeurs d'emplois âgés anglais et français, les auteurs recueillent et démontrent la manière dont ceux-ci perçoivent leur place sur le marché du travail au regard de leurs éventuelles aspirations à la retraite.

Marché du travail Evolution de la population active

Les Transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses /FLAMAND Jean.

In : France stratégie - La note d'analyse, 50, octobre 2016, 8 p.

Des passages par le chômage plus fréquents et des contrats à durée limitée plus nombreux et plus courts, voilà ce qui ressort de cet examen à la loupe des transitions professionnelles des personnes au cours des dix dernières années. Des résultats qui traduisent un changement profond dans les modes de gestion de la main-d'œuvre, avec un risque de fragilisation accrue d'une partie des actifs.

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-50-transitions-professionnelles-web.pdf>

Marché du travail Migrations et population active

Les Mobilités des cadres dans les territoires : édition 2016.

In : Apec - Les études de l'emploi cadre, 43, octobre 2016, 24 p.

Les mobilités entre territoires peuvent s'observer via les changements de département de travail et de résidence en une année pour les salariés en poste. Qu'ils soient cadres ou non-cadres, ce sont essentiellement les moins de 40 ans qui sont concernés. Mais les cadres se distinguent nettement des non-cadres en opérant plus souvent des mobilités longues. Aussi, certaines régions parviennent mieux que d'autres à attirer des cadres qui viennent d'autres régions. La Nouvelle-Aquitaine apparaît

comme la région la plus attractive, devant l'Occitanie, les Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

https://recruteurs.apec.fr/files/live/mounts/media/medias_delia/documents_a_telecharger/etudes_apec/Les%20mobilit%C3%A9q%20des%20cadres%20dans%20les%20territoires.pdf

Marché du travail **Carrières et salaires**

Evolution de la rémunération des cadres - Edition 2016.

In : *Apec - Les études de l'emploi cadre*, 41, septembre 2016, 56 p.

En 2015, la rémunération annuelle brute médiane des cadres en poste dans le secteur privé s'élevait à 48 000 euros. Le salaire est fortement corrélé à l'âge des cadres : 36 500 euros (salaire médian) pour ceux de moins de 30 ans à 56 000 euros pour ceux ayant atteint ou dépassé la cinquantaine. Les niveaux de rémunération varient également en fonction de la taille de l'entreprise. La moitié des cadres en poste dans une petite structure (1 à 9 salariés) ont un salaire supérieur à 42 000 euros contre 52 000 euros pour ceux travaillant dans une grande entité (1 000 salariés et plus). Les cadres n'ayant connu aucun changement professionnel en 2015 (trois quarts des cadres en poste) sont les moins nombreux, en proportion, à avoir été augmentés (40%). Les cadres ayant connu une mobilité interne (19% des cadres en poste en 2015) ont, dans 51% des cas, été augmentés.

<https://presse.apec.fr/files/live/mounts/media/fichiers/%C3%89volution%20de%20la%20r%C3%A9mun%C3%A9ration%20des%20cadres-%20Edition%202016-%20Embargo.pdf>

Les Pluriactifs : quels sont leurs profils et leurs durées de travail ? /LETROUBLON Claire/MOURLLOT Lisa.

In : *Dares - Analyses*, 60, octobre 2016, 8 p.

En 2014, 1,4 million de personnes sont pluriactives. Parmi elles 1,2 million sont salariées dans leur profession principale. La plupart des salariés ayant plusieurs employeurs exercent dans le tertiaire (93%). 39% exercent leur métier dans l'action sociale, la santé et l'enseignement. Un peu plus de 30% sont salariés de particuliers employeurs.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-060.pdf>

Les Salaires des cotisants de l'Agirc-Arrco en 2014 /BOURBON Stanislas/FELDER-ZENTZ Lorraine/KROURI Malika.

In : *Agirc-Arrco - Les cahiers études et statistiques*, 2, septembre 2016, 8 p.

En 2014, le salaire brut mensuel moyen des salariés du secteur privé en équivalent temps plein (EQTP) s'élève à 2 752 euros. Il est de 4 663 euros pour les cadres et assimilés et de 2 179 euros pour les non-cadres. L'écart salarial moyen entre les deux catégories s'établit depuis plus de 10 ans à un rapport de 2,1. Entre 2013 et 2014, le revenu salarial mensuel des cotisants à l'Agirc-Arrco a progressé de 1,4% en euros courants. L'écart salarial non ajusté entre les femmes et les hommes s'est réduit ces dernières années, il atteint désormais 17%. La diminution de cet écart est soutenue par la progression plus forte des salaires des femmes. Si le statut catégoriel, l'âge du salarié, le temps de travail, le secteur d'activité, la taille et la localisation géographique de l'entreprise jouent sur le revenu, c'est surtout la typologie de carrière qui explique les différences de salaire chez les hommes comme chez les femmes.

<http://fr.calameo.com/read/002711729ed260f941dc3>

Démographie **Aspects démographiques et économiques du vieillissement**

Vieillesse en droit civil et droit social : la personne à la lumière des discriminations individuelles et systémiques - Réflexions en cours /MERCAT-BRUNS Marie.

In : *Cnav - Lettre d'information du GDR Longévité et vieillissements*, 8, octobre 2016, 9 p.

Cette lettre de recherche donne la parole aux équipes de recherche qui se préoccupent du consentement de l'individu, de sa participation aux décisions le concernant et du respect de sa dignité et de ses libertés fondamentales :

- Vieillesse en droit civil et droit social : la personne à la lumière des discriminations individuelles et systémiques ;

- Le projet Adagio : éthique et individualisation de la prise en charge des personnes âgées dépendantes en établissement ;
- Le projet Contrast : consentement capacité contrainte santé mentale ;
- Questions à Agathe Gestin, responsable Fonds individualisés et programme Personnes âgées à la Fondation de France.

<http://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/images/publications/lettre-info-gdr/GDR-Lettre-information-8.pdf>

Le Compte personnel de prévention de la pénibilité et l'état de santé des seniors : réunion du Conseil du 23/11/2016, documents de travail.

Paris : COR, 2016, non paginé.

Cette séance du Conseil se penche sur les conditions de travail en France pour déterminer si elles nuisent à l'état de santé des seniors et constituent un frein au maintien en emploi à des âges plus élevés. Jusqu'à quel point un relèvement de l'âge de la retraite est-il envisageable compte tenu des conséquences sur cet état de santé. Après un point d'information sur le compte personnel de prévention de la pénibilité, deux autres sujets connexes sont traités dans les deuxième et troisième parties du dossier : les liens entre pénibilité du travail et état de santé des seniors et ceux entre état de santé des seniors et âge de départ à la retraite.

<http://www.cor-retraites.fr/article478.html>

Démographie

Bilan démographique en Europe et dans le monde

Les Naissances de mères de moins de 20 ans en recul en Angleterre : un rapprochement avec l'Europe ? /TOMKINSON John.

In : Ined - Population et sociétés, 536, septembre 2016, 4 p.

Les mères de moins de 20 ans sont particulièrement nombreuses dans le monde anglo-saxon : les moins de 20 ans ont mis au monde deux fois plus d'enfants en Angleterre qu'en France entre 2010 et 2015. L'auteur démontre les divergences et les convergences de la fécondité de cette catégorie d'âge entre les deux pays. Il présente plusieurs facteurs en jeu : activité sexuelle, contraception, avortement et environnement socioéconomique pour expliquer la « bosse » des moins de 20 ans dans la courbe de fécondité anglaise. Le taux de fécondité avant 20 ans a toutefois beaucoup baissé récemment en Angleterre, grâce à une meilleure information des jeunes sur la sexualité et la contraception.

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/25676/536.population.societes.2016.septembre.maternites.preco.ces.angleterre.fr.pdf

Démographie

Projections démographiques en France

Projections de population à l'horizon 2070 : deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013 /BLANPAIN Nathalie/BUISSON Guillemette.

In : Insee Première, 1619, novembre 2016, 4 p.

Au 01/01/2070, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se prolongeaient, la France compterait 76,5 millions d'habitants, soit 10,7 millions de plus qu'en 2013. La fécondité et les migrations ont le plus d'impact sur l'évolution de la population. Tandis que 8 millions de personnes de 75 ans ou plus supplémentaires sont attendues d'ici 2070, les auteurs notent l'augmentation forte et inéluctable de la proportion des 65 ans ou plus jusqu'en 2040.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496228>

21 000 centenaires en 2016 en France, 270 000 en 2070 ? /BLANPAIN Nathalie/BUISSON Guillemette.

In : Insee Première, 1620, novembre 2016, 4 p.

Au 01/01/2016, 21 000 centenaires vivent en France, c'est près de vingt fois plus qu'en 1970. Cinq centenaires sur six sont des femmes et parmi les personnes de 110 ans ou plus, il n'y a quasiment que des femmes. En 2070, neuf femmes sur dix et huit hommes sur dix nés en 1990 deviendraient octogénaires, tandis que 13% des femmes et 5% des hommes nés en 1970 atteindraient leur

centième anniversaire. Si les tendances actuelles se prolongent, la France pourrait compter à cette date 270 000 centenaires, soit treize fois plus qu'aujourd'hui.

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1620/ip1620.pdf>

Démographie

Projections démographiques en Europe et dans le monde

Demography of global aging (Démographie du vieillissement mondial) /BLOOM David/MITGANG Elizabeth/OSHER Benjamin.

In : *IZA Discussion paper*, 10164, août 2016, 20 p.

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent une part importante de la population et ce groupe devrait poursuivre sa croissance. Les auteurs de cet article présentent les faits, les chiffres et les prévisions de vieillissement des populations dans les différents pays à différents niveaux de développement. Compte tenu de ces tendances, ils examinent les défis auxquels sont confrontées les sociétés vieillissantes en matière de santé, d'économie et d'élaboration des politiques et propose une sélection des stratégies adaptables que les pays pourraient envisager pour atténuer le phénomène et exploiter le plein potentiel du vieillissement des populations dans le monde entier.

<http://ftp.iza.org/dp9969.pdf>

La Population du monde : croissance et vieillissement /PARANT Alain.

In : *Futuribles*, 415, novembre-décembre 2016, 18 p.

Estimée à 7,4 milliards de personnes par les Nations-Unies, la population mondiale n'a jamais été aussi nombreuse. Elle devrait poursuivre sa croissance car le déclin démographique qui caractérise nombre de pays développés est plus que compensé par la croissance soutenue des populations des pays moins développés, comme ceux d'Afrique dont la population a été multipliée par 5,1 en 65 ans. Du début des années 50 au début des années 2010, la durée de vie moyenne des terriens a progressé de moitié : de 45,4 ans à 68,3 ans pour les hommes et de 48,3 ans à 72,7 ans pour les femmes.

Généralités

France, portrait social - Edition 2016.

Paris : Insee (*Insee - Références*), 2016, 252 p.

Cet ouvrage propose des analyses sur différents aspects de la société française. Un dossier est consacré à un éclairage sur l'espérance de vie en retraite sans incapacité sévère. Si la mortalité et les incapacités continuent d'évoluer selon les tendances actuelles, la génération née en 1960 peut espérer, à 50 ans, vivre en moyenne 19 années à la retraite sans incapacité sévère, c'est-à-dire sans restriction dans les activités de la vie quotidienne. Enfin, cet ouvrage propose une quarantaine de fiches synthétiques, présentant les données essentielles. Des comparaisons européennes complètent ce panorama social.